

Division des denrées.—Cette division est chargée de maintenir avec l'industrie et les établissements d'exportation et d'importation du Canada les rapports étroits qui sont essentiels au progrès du commerce extérieur. Elle réunit les renseignements et les données qui ont trait au commerce et qui serviront aux agents du commerce extérieur du Canada à l'étranger; ses fonctionnaires entretiennent à cette fin des relations avec l'industrie au moyen de visites et de correspondance. L'échange de correspondance avec les commissaires du commerce permet aux agents des denrées de se tenir au courant des conditions des marchés étrangers et de faire bénéficier les commerçants canadiens de ces renseignements.

La Division comprend des spécialistes des denrées groupés en trois services: le Service de la machinerie et des métaux, le Service des produits forestiers et des produits chimiques et le Service des biens de consommation. Dans ces services mêmes, les spécialistes s'occupent de groupes particuliers de produits comme les machines-outils et l'équipement industriel, les métaux non ferreux, l'acier, les produits chimiques, le bois d'œuvre, le cuir et le caoutchouc, de même qu'une multitude de produits de consommation. Il incombe au spécialiste des denrées d'appeler l'attention des agents du commerce extérieur sur les fluctuations de l'approvisionnement et sur les produits disponibles à l'exportation. Il s'occupe aussi de transmettre aux manufacturiers et aux exportateurs canadiens les renseignements reçus des agents du commerce extérieur. On suit de près les occasions de stimuler la vente des produits canadiens à l'étranger et les exportateurs sont mis au courant des règlements du commerce extérieur.

Division de l'agriculture et des pêcheries.—Les principales attributions de cette division sont: 1° stimuler le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche; 2° agencer, recevoir et diffuser les renseignements sur l'agriculture et la pêche de pays étrangers; 3° servir de bureau d'échange de renseignements sur l'agriculture et la pêche pour le compte du ministère de l'Agriculture, du ministère des Pêcheries, de la Commission canadienne du blé et d'autres organismes officiels.

En vue d'encourager le commerce, la Division du grain et la Division de l'alimentation et de l'agriculture aident les exportateurs canadiens de produits de l'agriculture et de la pêche à trouver des débouchés dans d'autres pays. Les maisons canadiennes reçoivent des renseignements sur la situation du marché, les besoins de l'étranger, la concurrence, les restrictions relatives au change et à la douane et les autres questions connexes. Les agents du commerce extérieur en service à travers le monde sont tenus au fait de certaines questions comme les tendances de la production et des prix au pays, la quantité disponible à l'exportation et les sources d'approvisionnement.

La Division du grain s'occupe spécifiquement des questions qui intéressent le commerce canadien du grain. Elle aide les pays étrangers et les autres acheteurs à se procurer au Canada du blé, de la farine et d'autres céréales. Elle se tient en relation étroite avec les minoteries et en relation quotidienne avec la Commission canadienne du blé.

Les agents des denrées qui s'occupent des bestiaux, des produits de bestiaux, de la viande, des produits laitiers et avicoles, des fruits et légumes et du poisson et des produits du poisson sont en contact avec les établissements et les organismes qui font le commerce de ces denrées. Ils communiquent souvent avec les fonctionnaires des autres ministères intéressés à l'écoulement des denrées que le Canada produit en plus de ses besoins et sont responsables de certains services, comme les normes sanitaires, le classement et l'inspection.